

Métropole de Lyon

ARRÊTÉ DU MAIRE

ODP24_B-41

OBJET : Autorisation de buvette temporaire.

Association Pierre-Bénite Athlétisme – Tenue du bar lors du spectacle « Conte d'un futur commun » à la Maison du Peuple située au N°4 Place Jean Jaurès à Pierre-Bénite, 69310 Oullins-Pierre-Bénite – Le vendredi 31 mai 2024 de 19 h 00 à 22 h 00.

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu l'article L3334-2 du Code de la Santé Publique relatif aux débits temporaires de boissons donnant compétence au Maire pour l'autorisation de la tenue de débits temporaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1517 du 20 mars 2012 réglementant la police des débits de boissons et restaurants dans le département du Rhône et fixant les périmètres de protection ;

Vu l'arrêté N° SG24_58 en date du 09 février 2024 donnant délégation de fonctions et de signature données à Monsieur Jean-Louis CLAUDE, 16^{ème} Adjoint ;

Considérant la demande de l'Association Pierre-Bénite Athlétisme située Chemin du Brotillon à Pierre-Bénite, 69310 Oullins-Pierre-Bénite et représentée par Monsieur Maxence PICAL, membre du Comité directeur ;

Considérant que le nombre de demandes pour l'année 2024 n'est pas dépassé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'Association Pierre-Bénite Athlétisme est autorisée à vendre des boissons du **3^{ème} groupe** pour la tenue du bar lors du spectacle « Conte d'un futur commun » qu'elle organise :

**Le vendredi 31 mai 2024 de 19 h 00 à 22 h 00
à la Maison du Peuple située au N°4 Place Jean Jaurès
à Pierre-Bénite, 69310 Oullins-Pierre-Bénite**

ARTICLE 2 :

Ampliations du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Préfet chargé de la Police, Monsieur le Commandant de Police du Commissariat de la ville d'Oullins-Pierre-Bénite, Messieurs les agents de la Police Municipale et tout agent de la force publique chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le : 18/04/24

Notifié le : 18/04/2024

Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
L'Adjoint délégué,
Jean-Louis CLAUDE



**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
le 15 avril 2024**

**Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
L'Adjoint délégué,
Jean-Louis CLAUDE**